

Tir Européen / Législation belge

Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone

Utilisateur anonyme / il y a huit années

[Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

Bonjour,

Qui se rappelle encore des formalités pour vendre une arme longue rayée sous Mod.9 à un néerlandophone détenteur d'une LTS sous dit régime ?

Je ne me rappelle plus, de plus tous les copains NL que j'ai sont sous notre régime...

lagaffe / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

ben , je ne savais pas qu'il y avait une différence de procédure !

Lone Rider / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

A priori, il n'y en a pas.

J'ai trouvé un mod.9 in het nederlands :

[\[www.google.be\]](http://www.google.be)

lagaffe / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

ben , je ne vois pas ou est la différence , peut être une question de lts ?

il semble quelle soit un peu différente en Flandre , mais jamais vue une

varmint700 / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

J' ai acheter une carabine .22 lr en Flandre et pas eu de problème, modèle 9 sans difficulté.....même papiers à remplir qu' en walllonniee....

jpgdx / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

Que ce soit sous Mod 4 ou Mod 9 ou vente à une personne "agrée" (armurier, collectionneur), la cession d'une arme à feu soumise à autorisation est régie par la loi Onc....

Une loi est par définition fédérale, donc d'application identique dans tout le royaume.

Utilisateur anonyme / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

Merci à tous! Dernier doute dans mon esprit tortueux, comme je n'ai jamais vu de LTS neerlandophone ne pouvant les tamponner (non les mauvais esprits se taisent) a quoi voit on si elle est valide pour les armes a canon rayées ? Et les mauvais esprits se taisent encore...

jpdjx / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

LTS flamande, 5 catégories :

A : Revolver

B : Pistolet

C : Épaule lisse

D : Épaule rayé

E : Poudre noire

lagaffe / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

jpdjx écrivait:

> *LTS flamande, 5 catégories :*

> *A : Revolver ils peuvent détenir un revolver sous lts ??? quels calibres ???*

> *B : Pistolet*

> *C : Épaule lisse*

> *D : Épaule rayé*

> *E : Poudre noire*

Utilisateur anonyme / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

Merci Jean-Pierre, Tout est bien clair pour moi à présent !

jpdjx / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

Stef, je ne sais pas et je poserai la question.

Pour rappel, sont acceptées par la loi sous simple déclaration (Mod 9) les armes reconnues par les fédérations pour la pratique du tir sportif.

Or le tir sportif et donc les fédés sont du ressort (de percuteur) des communautés.

En Comm. WalBru, l'URSTBf a encore toujours la #13 (25m Center Fire Pistol) ISSF : Pistolet OU revolver dont le calibre est compris entre le 32 SW long et le 38 Wad Cutter...

Il ne faut donc pas s'étonner !!!

lagaffe / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

En Comm. WalBru, l'URSTBf a encore toujours la #13 (25m Center Fire Pistol) ISSF : Pistolet OU revolver dont le calibre est compris entre le 32 SW long et le 38 Wad Cutter...

Il ne faut donc pas s'étonner !!!

oui , mais la lts francophone ne permet pas de revolver ,en tout cas pas en 22 ,
et la partie revolver ne figure pas sur la liste , ce serait un bon point a éclaircir !

jpgdx / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

C'est pour attirer l'attention sur certaines incohérences...

olivier1967 / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

J'aimerais bien acquérir une conversion 32 pour mon Hämmerli 280 sous LTS.

Le 19 Décembre, je suivrai une remise à niveau pour moniteur Adeps, je poserai la question.

Quelqu'un pourrait-il se renseigner auprès de L'URSTBF?

alfa159 / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

Bonjour,

J'ai une convention. 32 pour un 280 mais j'ai du demander un modèle 4 .

Quand j'ai revendu le .22 lui sous LTS mais la conversion.

lagaffe / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

olivier1967 écrivait:

-
- > J'aimerais bien acquérir une conversion 32 pour
 - > mon Hämmerli 280 sous LTS.
 - > Le 19 Décembre, je suivrai une remise à niveau
 - > pour moniteur Adeps, je poserai la question.
 - > Quelqu'un pourrait-il se renseigner auprès de
 - > L'URSTBF?

il te faudra demander un mod 4 , calibre pas repris pour la LTS mod 9
rien a faire !

jpdx / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

En fait, il serait temps que la fédé propose un amendement à la Comm Fr.

Ce n'est pas interdit puisqu'elle doit rentrer régulièrement un plan-programme pour obtenir des subsides de l'ADEPS qui dépend de...

Celui qui ne tente rien n'a rien et le pire qui puisse arriver, puisque c'est encadré par la loi, c'est un refus de modifier la liste des armes sous Mod 9...

p.fichaux / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

La discipline gros calibre 25 m est bien ISSF nan donc pas logique, le 32 pou le G.C et la conversion 22 pour le standard ou la V.O pisque la V.O asteur c'est du 22 LR. donc logiquement LTS NA !.De plus arme de compétition pur jus.

Lone Rider / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

Le pb, c'est qu'ils n'y connaissent rien des armes, des disciplines, etc.

Et c'est eux qui sont censés.... non, non, censés pondre des lois équitables, objectives, justes pour l'ensemble de la population qui les a élus pour la représenter.

lagaffe / il y a huit années

[Re: Vente d'une arme Mod. 9 vers détenteur LTS Néerlandophone](#)

censés pondre des lois équitables, objectives, justes pour l'ensemble de la population qui les a élus pour la représenter.

rectification : **pour mieux les "entuber "**